Pavillons, au milieu des cerises et des roses dont elle avait empanaché sa monture. Enfin la comtesse de Lacoste, préposée à la direction des *Quatre-Pavillons* jusqu'en 1827, et très-bonne musicienne, chante les eaux d'Enghien au milieu des feux d'artifice et des bals champêtres. En même temps que sa romance fait le tour du lac, le vaudeville de la rue de Chartres joue *Polichinelle aux eaux d'Enghien* (8 juillet 1823), jolie bluette lestement troussée. Enghien voit alors vanter ses traiteurs, entre autres le père Canard, prédestiné par son nom à briller dans une ville d'eau. Le père Canard, ancien cuisinier de l'empereur, a pour rival Mallet, qui frète un grand bâtiment, maison sur pilotis, peinte en blanc avec des raies vertes, qui jette l'ancre au milieu du lac et tient salon nautique, auquel une goëlette à voiles vous conduit. Le tout a disparu de 1832 à 1838. Quant au restaurant Canard, il devint un hôtel de *France*, que tint longtemps Mme Desmares. Le vaudevilliste Bouffé, directeur du Vaudeville, était un de ses habitués. Lorsque ce gastronome dînait seul, il commandait du melon et un grain de sel. On savait ce que cela voulait dire, et on lui servait un melon entier de la plus belle venue, et une livre de jambon, destiné à être étalé par tartine sur chaque tranche. Bouffé se piquait d'être l'homme du monde qui buvait le plus de champagne, et on le surnommait Bouffé-Champagne. Un autre restaurant, le restaurant de la Pêcherie, hôtel des *Cygnes*, aujourd'hui pavillon Talma, eut peu de réussite. Transformé en maison particulière et habité par une belle-sœur de Casimir Périer, il servit peu à peu de retraite à Talma, que les eaux d'Enghien ne purent rappeler à la santé. Ce pavillon Talma est redevenu un hôtel depuis 1840. Un de ses familiers, Alexandre Dumas, en parle dans le prologue d'un de ses romans. Horace Vernet, ami de Talma, avait amené aux eaux sa fille, presque laide; une courte saison de bains la transforme et fait d'elle une belle personne, dont Paul Delaroche demande et obtient la main. A cette époque, Isabey apprend à canoter sur le lac et a pour atelier une chaumière. Le prince Demidoff, âgé de treize ans, la princesse Bagration, le marquis de Lagrange viennent se baigner à Enghien, qui voit des notabilités de tout genre lui revenir tous les ans avec la belle saison : l'amiral Sidney-Smith, le baron Louis, Mlle Mars, Mlle Duchesnois, la pimpante Jenny Vertpré, Jenny Colon et enfin Déjazet, qui apporte toujours sa paire de draps de batiste brodés, lorsqu'elle vient coucher à l'hôtel du *Solitaire*. De fringants équipages traversent déjà, à de certains jours, l'unique rue de l'endroit, tandis que les baigneurs de la bourgeoisie ont pour voie de transport l'entreprise des *Célérifères*, qui part du faubourg Saint-Denis. Bref, jusqu'en juillet 1830, le séjour d'Enghien est une affaire de mode avant tout. Ce n'est qu'à partir de 1835 que la renommée de ses eaux prend, au point de vue médical, des proportions toutes nouvelles; mais, en 1838, il n'y a encore près de l'établissement que 150 âmes de population, sans compter, bien entendu, celle qui flotte. Une dizaine de généraux y viennent prendre à la fois leurs quartiers d'été. Louis Blanc y écrit son *Histoire de dix ans*, face à face avec Duchâtel et Cunin-Gridaine; M. Baroche lui succède, puis M. Delangle. La marquise de Boissy, pendant que son mari anglophobe fait du bruit au Sénat, se promène sous les ombrages qui bordent le lac. Don Pedro et doña Maria de Portugal, viennent attendre une couronne dans cette riante vallée, où la reine Christine et le duc de Rianzarès s'ébattent chaque saison en amoureux.

Aujourd'hui, 500 habitants environ, qui ne quittent pas Enghien l'hiver, s'y partagent les profits les plus clairs des quelques mois d'été. Le lac, longtemps décrié parce qu'il sentait le marécage, a pour cordon sanitaire une guirlande de villas, où la voix des sirènes parisiennes se mêle chaque soir aux notes du piano. Tentes, pavillons, chalets, kiosques, maisons carrées, châteaux gothiques s'y succèdent. Une miniature d'escadre mouille dans le port. Beaucoup d'artistes sont venus, dans ces dernières années, demander à ce lieu de plaisance le repos et la santé : Alexis Dupont, Dancla, Obin, Pradier, Kalbrenner, Rose Chéri, Sarah Félix, Mlle Ozy, Ismaël, Gueymard. Emile de Girardin y a écrit le *Supplice d'une femme*. Des personnages, célèbres à des titres divers, y ont planté leur tente : Varin, l'auteur des *Saltimbanques* et de Villemessant, la famille Villemain, le général Montholon, Dupin aîné, Orfila, etc.

— Bibliogr. P. Cotte, *Sur les eaux de Montmorency* (1766); *Analyse de l'eau de Montmorency*, par Deyeux (1774, in-4°); *Analyse des eaux de Montmorency*, par Levieillard, dans les *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, tome IX; Fourcroy et Delaporte, *Analyse chimique de l'eau sulfureuse d'Enghien* (1788, in-8°); Henry, *Examen critique d'une nouvelle analyse de l'eau d'Enghien par Longchamp* (Paris, 1826, in-8°); *Recherches sur l'état du soufre dans les eaux sulfureuses naturelles d'Enghien;* Bouland, *Etudes sur les propriétés physiques, chimiques et médicales des eaux minérales d'Enghien* (Paris, 1850, in-8°); De Puisaye et Lecomte, *Des eaux d'Enghien au point de vue chimique et médical* (1853, in-8°); *Grand établissement d'Enghien, de l'inhalation sulfureuse et de la pulvérisation des eaux d'Enghien dans le traitement des maladies des voies respiratoires*, par Depuisaye (Paris, 1867, 2e édit., in-8°). Voir, en outre, les divers *Traités* ou *Guides aux eaux minérales* de Patisier, Alibert, Bourbon, Henry, Joanne et Le Pileur, Roubaud, Durand-Fardel et Lebret, C. James, P. Labarthe, etc.

ENGHIEN (Louis-Antoine-Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc D'), fils de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé et de Louise-Marie-Thérèse-Mathilde d'Orléans, né à Chantilly le **2 août 1772**, exécuté à Vincennes le **21 mars 1804**. Dès le mois de juillet 1789, il suivit son père, le duc de Bourbon, et son grand-père, le prince de Condé, voyagea sur le continent jusqu'en 1792 et porta ensuite les armes contre la France dans l'armée dite de *Condé*. Il paraît qu'il montra du courage et même des aptitudes militaires, particulièrement à l'attaque des lignes de Weissembourg, au combat de Bersheim (1793) et dans plusieurs autres affaires. Cette guerre faite à la patrie était coupable et insensée; aussi n'est-ce pas elle qui rend ce jeune prince digne d'intérêt; c'est seulement à sa fin tragique qu'il doit sa célébrité.

Après la paix d'Amiens, le corps de Condé, alors à la solde de la Russie, fut définitivement licencié. Le duc d'Enghien fit un voyage en Angleterre et vint ensuite se fixer à Ettenheim, petite ville du duché de Bade, située à quelques lieues de Strasbourg. Il y vécut près de trois ans, auprès de la princesse de Rohan-Rochefort, dont il était vivement épris, partageant son temps entre cette affection et d'immenses excursions dans la forêt Noire, où l'entraînait cette furie de chasse héréditaire dans sa famille.

Conspirait-il, comme on le croyait généralement en France? Cela est probable; du moins il suivait quelques vaines intrigues avec les émigrés répandus sur cette frontière, et il avait reçu du cabinet britannique l'ordre de se tenir sur les bords du Rhin, sans aucun doute pour être à portée de seconder les mouvements que les agents anglais, Drake, Taylor et autres, cherchaient à organiser de ce côté. Il est hors de doute que lui-même comptait reprendre prochainement les armes contre la France. Souvent il s'absentait pendant huit à dix jours, soit pour suivre ses interminables chasses dans la forêt Noire, soit, comme on l'assurait, pour venir à Strasbourg et même jusqu'à Paris. Que le bruit fût réel ou faux, il prit assez de consistance pour que son père lui écrivît de Londres, dans une lettre qui a été publiée :

« Mon cher enfant, on assure ici, depuis plus de six mois, que vous avez été faire un voyage à Paris; d'autres disent que vous n'avez été qu'à Strasbourg. Il faut convenir que c'était un peu inutilement risquer votre vie et votre liberté, etc. »

Et il ajoutait, par une prévision qui devait se réaliser quelques mois plus tard :

« ... Vous êtes bien près : prenez garde à vous, et ne négligez aucune précaution pour être averti à temps et faire votre retraite en sûreté, au cas qu'il passât par la tête du consul de vous faire enlever. »

Lors du complot de Cadoudal et Pichegru, les conjurés ayant déclaré qu'ils n'attendaient pour agir que l'arrivée d'un prince français qui devait se mettre à leur tête, et, d'un autre côté, un complice subalterne ayant révélé qu'un personnage mystérieux venait secrètement chez Georges Cadoudal, qu'il y était reçu avec les marques du plus grand respect, que tout le monde restait découvert devant lui, etc., Bonaparte et sa police imaginèrent que ce personnage ne pouvait être que le prince en question (on sut, plus tard, que c'était simplement Pichegru). Sous l'empire de cette illusion, on arriva, de conjecture en conjecture, à la persuasion que le duc d'Enghien, qui, comme nous venons de le dire, s'absentait fréquemment d'Ettenheim, était venu secrètement à Paris et avait joué un rôle dans la conspiration de Cadoudal.

De plus, un agent envoyé à Ettenheim contribua, par ses rapports, à plonger le gouvernement dans l'erreur la plus singulière et la plus fatale. En questionnant quelques personnes de cette petite ville, il apprit que, parmi les émigrés attachés à la personne du prince, se trouvait un personnage du nom de *Thumery;* trompé par la prononciation allemande de ceux qui lui faisaient ces rapports, l'agent s'imagina qu'il s'agissait du général *Dumouriez*, et il fit part de cette belle découverte à son gouvernement.

Fort irrité déjà des complots royalistes organisés contre sa vie et décidé à frapper un prince de la maison de Bourbon, s'il en pouvait saisir un, Bonaparte n'eut plus dès lors aucune hésitation, et l'enlèvement du duc d'Enghien fut irrévocablement arrêté dans son esprit. Il convoqua sur-le-champ un conseil extraordinaire, composé des deux autres consuls et des ministres (10 mars 1804), et soumit, pour la forme, son projet aux délibérations de cette assemblée. Après un semblant de discussion et sans attacher aucune importance aux observations de Lebrun et de Cambacérès, relativement à la gravité d'une telle violation du droit des gens, le premier consul termina l'entretien par ces mots : « Je vais faire trembler ces gens-là, et leur enseigner à se tenir tranquilles. » Et il donna ses ordres immédiatement.

Il prescrivit au colonel Ordener de se rendre sur les bords du Rhin, de prendre avec lui 300 dragons, quelques pontonniers, plusieurs brigades de gendarmerie, de passer le fleuve à Rheinau, de marcher rapidement sur Ettenheim, d'investir la ville et d'enlever le prince avec les émigrés qui l'entouraient. Aussitôt cette opération faite, Caulaincourt devait se rendre auprès du grand-duc de Bade pour lui présenter des *explications* sur cette violation de son territoire. En outre, un autre détachement devait se diriger sur Offenbourg, pour appuyer au besoin le mouvement d'Ordener et faire quelques autres arrestations.

Parti de Paris dans la nuit même, Ordener arriva à Strasbourg dans la nuit du 12 au 13. Il prit toutes ses dispositions conformément aux ordres qu'il avait reçus; le soir du 14, il se mit en route pour Rheinau, franchit le fleuve vers le milieu de la nuit, se porta avec rapidité sur Ettenheim et investit la maison du prince, qui fut surpris au moment où il se préparait à partir pour la chasse. Il était cinq heures du matin. Cette expédition nocturne avait été conduite avec tant de prudence et de célérité, que les Français étaient déjà dans la ville avant qu'on se doutât de la violation du territoire badois.

Toutefois, on ne trouva, ni chez le prince, ni chez ses compagnons, aucun de ces papiers importants sur lesquels on avait compté pour légitimer cette violence, rien qui justifiât la présomption de complicité dans la tentative criminelle de Cadoudal. Bien entendu, on ne découvrit pas non plus Dumouriez, mais simplement M. de Thumery.

Le duc d'Enghien fut enfermé d'abord à la citadelle de Strasbourg. Lui-même, et la plupart de ceux qui avaient concouru à son enlèvement, ignoraient encore les intentions du gouvernement à son égard. Prévenu par le télégraphe, le premier consul expédia, par la même voie, l'ordre de faire partir le prisonnier en poste pour Paris. Ce départ eut lieu le 18, à une heure et demie du matin. Le prince voyageait sous le nom de *Plessis*, qu'on lui avait donné par une fiction d'incognito imposée par Bonaparte. Il arriva le 20 au soir à Paris, fut conduit au château de Vincennes et incarcéré sans qu'on sût son nom; du moins ordre avait été donné de l'ignorer et de tenir secret tout ce qui le concernait.

Après avoir hésité quelque temps dans le choix des moyens à suivre pour le jugement du prisonnier, le premier consul s'était arrêté à l'idée de le faire *expédier* par une simple commission militaire. Le mot que nous employons ici paraîtra dur sans doute; mais nous croyons que, si on pénètre au fond des choses, la justesse n'en pourrait être contestée; il est de toute évidence que Bonaparte ne poursuivait en ce moment qu'un but : terrifier les royalistes en frappant un Bourbon. D'après les lois militaires, le soin de **former cette commission appartenait au commandant de la division; c'était Murat qui remplissait alors cette fonction**; il avait approuvé l'expédition d'Ettenheim; mais, chargé maintenant d'en poursuivre les terribles conséquences, il parut faiblir, s'écria avec désespoir, en montrant son uniforme, que le premier consul voulait le *tacher de sang*, et courut à Saint-Cloud, où son redoutable beau-frère le reçut avec des paroles de colère et de mépris, et finit par lui dire qu'il couvrirait sa *lâcheté* en signant lui-même, de sa main consulaire, les ordres à donner. Et c'est ce qu'il fit en effet. Ces ordres, *signés de sa propre main*, contenaient la composition de la commission, la désignation des colonels qui devaient en être membres, la nomination du général Hullin comme président, enfin l'injonction de se réunir sur-le-champ et de faire exécuter la sentence aussitôt qu'elle aurait été rendue. Savary reçut la mission de se rendre à Paris, puis à Vincennes, pour veiller à l'accomplissement de ces ordres. Légalement, tout se faisait au nom de Murat; mais, en réalité, il eut peu de part à l'événement qui s'accomplit, comme on le sait, avec une rapidité foudroyante.

Quelques heures après son arrivée, le duc d'Enghien, réveillé d'un sommeil profond, comparut devant le capitaine rapporteur Dautancourt et subit un interrogatoire insignifiant qui ne mit en lumière aucun fait nouveau. Avant de le signer, il demanda avec instance la faveur d'une entrevue avec le premier consul.

Les membres de la commission, accourus à la hâte, ignoraient, pour la plupart, la qualité de l'*émigré* qu'ils allaient avoir à juger, et ne l'apprirent qu'en arrivant à Vincennes. Quand Dautancourt vint leur faire part de la demande du prince, ils semblaient disposés à surseoir, pour en référer au premier consul. Mais Savary ayant déclaré qu'il pensait que cette démarche déplairait à Bonaparte, on décida de passer outre au jugement.

Le duc d'Enghien fut amené devant ses juges et interrogé par l'ancien vainqueur de la Bastille, Hullin, qui bientôt allait lui-même entrer dans les cadres de la nouvelle noblesse impériale; il était honnête homme, mais déjà brisé à l'obéissance militaire; comme la plupart des acteurs de cette tragédie, il allait tuer sans passion, uniquement pour obéir à ses chefs. Il posa à l'accusé les questions contenues dans l'arrêté du gouvernement (rédigé par Réal), savoir : s'il avait porté les armes contre la République; s'il était à la solde de l'Angleterre; enfin, s'il avait participé aux complots de cette puissance contre la République et contre la vie du premier consul.

Le prince se montra calme et même fier. Il repoussa avec énergie toute participation au complot actuellement poursuivi par la justice, mais avoua, peut-être avec ostentation, ce qui était d'ailleurs notoire, qu'il avait combattu contre la France révolutionnaire et qu'il était sur les bords du Rhin pour servir de nouveau la même cause quand les circonstances l'exigeraient. Le fait de servir contre la France entraînait la peine capitale; c'était la loi; mais était-elle applicable à cet infortuné, enlevé sur un sol étranger, au mépris de toutes les lois, et privé de défenseur?

Après une courte délibération, la commission prononça la peine de mort à l'unanimité.

Une circonstance à noter, c'est que, pendant la séance *publique* (quelques officiers étaient entrés dans la salle), Savary était demeuré derrière le fauteuil du président.

Ce fut lui qui, aussitôt après le prononcé du jugement, prit, avec le capitaine rapporteur et le commandant du château, Harel, les dispositions nécessaires pour l'exécution, qui eut lieu, comme on le sait, dans les fossés de la forteresse. On a dit que la fosse avait été creusée à l'avance; ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est que les ouvriers employés à ce funèbre travail imaginèrent, pour aller plus vite, de se servir d'un trou qui avait été creusé la veille, au pied d'un mur, pour y déposer des décombres.

Conduit dans les fossés, sous une pluie fine et froide, à la lueur de quelques lanternes, le prince écouta la lecture de son arrêt avec fermeté; il remit à un officier une mèche de ses cheveux, un anneau d'or et une lettre, avec prière de la faire parvenir à la princesse Charlotte de Rohan, et tomba ensuite percé de plusieurs balles. Il était trois heures du matin.

Il n'y a plus aucune réflexion à faire sur cet événement, depuis longtemps apprécié par la conscience publique, et nous ne rentrerons pas ici dans les discussions auxquelles il a donné lieu. Sous la Restauration, on sait que les acteurs survivants se sont renvoyé mutuellement la responsabilité qui pesait sur eux. Leur justification, d'ailleurs, se résume en un seul mot : *ils ont obéi*, chacun dans le cercle de leurs attributions; ils ont contribué à immoler la victime, mais en versant des larmes sur son sort. Hullin assure qu'après la sentence rendue, il avait rédigé une lettre pour faire part au premier consul des instances du prisonnier pour obtenir de lui une entrevue, et que Savary, précipitant l'exécution, n'avait remis cette lettre que quand il n'était plus temps. On a voulu aussi exploiter cette circonstance pour justifier Bonaparte; mais il est bien certain qu'il avait envoyé Savary avec des instructions positives, et que cette mesure sanglante, c'est lui qui l'avait commandée, obstinément voulue, malgré la faible protestation de Cambacérès et de quelques autres. On peut apprécier un tel acte comme on l'entend, suivant le point de vue auquel on se place; mais on doit en laisser la responsabilité à ceux qui, manifestement, en sont les auteurs.

On a dit aussi que Bonaparte avait voulu, de la sorte, donner des gages aux révolutionnaires au moment où il se disposait à ceindre la couronne. La vérité est qu'il écrasait tour à tour les républicains et les royalistes pour établir sa dictature, et que, dans cette malheureuse affaire, il se détermina uniquement par des motifs personnels, par le désir de terrifier ses ennemis et de se venger des tentatives d'assassinat dirigées contre lui. Du reste, voici comment il s'en est expliqué lui-même. On lit dans son *Testament :* « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsque le comte d'Artois entretenait, de son aveu, soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, *j'agirais encore de même*. » Et dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Si je n'avais pas eu pour moi, contre le duc d'Enghien, les lois du pays, disait l'empereur, il me serait resté les droits de la loi naturelle, ceux de la légitime défense. Lui et les siens n'avaient d'autre but journalier que de m'ôter la vie; j'étais assailli de toute part et à chaque instant : c'étaient des fusils à vent, des machines infernales, des complots, des embûches de toute espèce. Je m'en lassai : je saisis l'occasion de leur *renvoyer la terreur* jusque dans Londres, et cela me réussit. A compter de ce jour, les conspirations cessèrent.

» Et qui pourrait y trouver à redire? Quoi! journellement, à cent cinquante lieues de distance, on me portera des coups à mort; aucune puissance, aucun tribunal sur la terre ne sauraient m'en faire justice, et je ne rentrerais pas dans le droit naturel de rendre guerre pour guerre!

» Quel est l'homme de sang-froid, de tant soit peu de jugement et de justice, qui oserait me condamner? De quel côté jetterait-il le blâme, l'odieux, le crime? Le sang appelle le sang; c'est la réaction naturelle, inévitable, infaillible; malheur à qui la provoque!

» Quand on s'obstine à susciter des troubles civils et des commotions politiques, on s'expose à en tomber victime.

» Il faudrait être niais ou insensé pour croire, après tout, qu'une famille aurait l'étrange privilége d'attaquer journellement mon existence sans me donner le droit de le lui rendre; que cette famille pourrait se prétendre au-dessus des lois pour détruire et se réclamer d'elles pour sa propre conversation. *Les chances doivent être égales.* »

Parmi les hommes d'Etat qui l'appuyèrent dans sa fatale résolution, on doit citer en première ligne Fouché et Talleyrand lui-même, qui n'avait peut-être pas pesé du premier coup les conséquences d'une semblable mesure. Quand il la sut accomplie, il ne put s'empêcher de dire : *C'est plus qu'un crime, c'est une faute.*

Notre cadre ne nous a permis que de résumer fort brièvement ce sanglant épisode, et nous terminerons en citant les principales sources qu'on doit consulter si l'on veut pénétrer dans les détails.

— Bibliogr. *Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien*, par A. Nougarède du Fayet (Paris, 1844, 2 vol. in-8°); c'est un excellent travail, rempli de documents et de renseignements précieux; *Mémoires du duc de Rovigo; Explications offertes aux hommes impartiaux*, par le comte Hullin; *Discussion des actes de la commission militaire instituée pour juger le duc d'Enghien; Examen impartial des calomnies répandues sur M. de Caulaincourt;* Marguerit (N... N... de), *De l'assassinat de M. le duc d'Enghien et de la justification de M. de Caulaincourt* (Paris, 1814, in-8°; Orléans et Paris, 1824, in-8°); Firmas-Periès (N... N...), *Notice historique sur L.-A.-H. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, suivie de son oraison funèbre, prononcée par l'abbé de Bouvens* (Paris, 1814, in-8°); Maquart (Antoine-François-Nicolas), *Eloge de L.-A.-H. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, prince du sang royal de France* (Paris, 1817, in-8°); Guillaume (F.-J.-L...), *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1818, in-8°); Dupin (André-Marie-Jean-Jacques), *Pièces judiciaires et historiques relatives au procès du duc d'Enghien, avec le journal de ce prince depuis l'instant de son arrestation* (Paris, 1823, in-8°; trad. en allem., Leipzig, s. d.); Bouvens (N... N... de), *Oraison funèbre de L.-A.-H. de Bourbon-Condé, duc d'Enghien* (Paris, 1824); Dion (comte de), *Eloge funèbre de S. A. R. Mgr le duc d'Enghien* (Londres, 1824); Bilderdijk (Willem), *Op den moord van den herzog d'Enghien* (Leyde, 1824); Boudard, de l'Hérault (André), *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de S. A. R. Mgr le duc d'Enghien* (Paris, 1823, in-8°; Bruxelles, 1823, in-12, portrait); Gautier, du Var (Isidore-Marie-Brignolles), *Conduite de Bonaparte relativement aux assassinats de Mgr le duc d'Enghien et du marquis Louis de Frotté* (Paris, 1825, in-8°); Roux de Laborie (Anatole), *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1827, in-8°); couronné par la Société royale des bonnes lettres; Flayol (Victor-Alphonse), *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1827, in-8°); Ulin de la Ponneraye *Eloge du duc d'Enghien* (Paris, 1827, in-8°); Choulot (de), *Mémoires et voyages du duc d'Enghien, précédés d'une notice sur sa vie et sa mort* (Moulins, 1841, in-8°, 2 portraits); Saint-Hilaire (Emile-Marco de), le *Duc d'Enghien; épisode du temps du consulat* (Paris, 1844, in-12; Bruxelles, 1844, in-18), etc. On pourra consulter aussi les pièces officielles et autres publiées dans la collection Baudouin sous le titre de *Mémoires historiques sur la catastrophe du duc d'Enghien*, ainsi que le résumé donné par M. Thiers (*Consulat*, t. IV).

ENGIA, nom moderne d'EGINE.

ENGIBATE s. m. (an-ji-ba-te — gr. *eggeibatês;* de *eggus*, près, et *bainô*, je marche). Antiq. Nom donné à de petites figures qui étaient mues par une machine hydraulique, au son d'une orgue mise en mouvement par la même machine.

ENGIDE adj. (an-ji-de — rad. *engis*). Entom. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'engis. ‖ On dit aussi ENGINITE.

— s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, ayant pour type le genre engis et comprenant des espèces fossiles qu'on trouve dans le lias. ‖ On dit aussi ENGIDITE.

ENGIHOUL (caverne d'), caverne de Belgique située dans la province de Liége. Elle est remarquable par la grande quantité d'ossements et de débris d'ossements fossiles qui y ont été découverts, mêlés au limon et au gravier qui en constituent le sol. Ces ossements fossiles ont été parfaitement étudiés par M. de Schmerling dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur les ossements fossiles de la province de Liége;* ils lui paraissent avoir été introduits dans cette caverne par l'action des eaux, car il a remarqué qu'on y trouvait mêlés et agglomérés des ossements d'espèces analogues à celles qui existent actuellement dans la contrée et des ossements d'espèces qui n'y existent plus depuis longtemps, des ossements d'éléphant, de rhinocéros, d'hyène, par exemple. Les espèces auxquelles se rapportent le plus grand nombre de ces ossements fossiles sont le tigre, dont on a trouvé cinq variétés différentes, une dite le grand tigre des cavernes, une autre de la taille du lion, une autre de la taille d'une panthère et deux autres de la taille du lynx; le campagnol, dont on a trouvé quatre espèces et en grande abondance; le bœuf, dont on a trouvé trois espèces; le cerf et le renne enfin, dont on a trouvé deux espèces. On a trouvé également dans la caverne d'Engihoul des crânes humains et d'autres vestiges de même genre, qui semblent y avoir été introduits par l'action des eaux.

ENGILBERT, ministre de Charlemagne. V. ANGILBERT.

ENGIN s. m. (an-jain — Ménage et tous les autres étymologistes rapportent ce mot au latin *ingenium*, esprit, talent, connaissance, de *in*, dans, et *genere*, produire, engendrer, en sanscrit *gan*. Voir GÉNIE, INGÉNIEUX. On a remarqué dans toutes les langues aryennes que les racines corrélatives à *gan*, naître, et à *gnâ*, connaître, confondent si bien leurs formes et leurs dérivés qu'il est parfois difficile de les distinguer avec sûreté. Cela conduit à présumer une affinité primitive entre les significations. On peut croire, en effet, que les anciens Aryas se sont représenté la connaissance en quelque sorte comme la naissance de l'esprit; car, pour l'esprit, être, c'est connaître). Adresse, industrie : *Mieux vaut* ENGIN *que force.* ‖ Vieux mot.

— Par ext. Instrument, ustensile, arme, piége : ENGIN *de chasse.* ENGIN *de pêche.* ENGIN *aratoire.* ENGIN *de guerre. Chaque nation a voulu faire du fer et puis le convertir en machines*, ENGINS *et ustensiles.* (Mich.-Chev.) *Je préfère à tous ces* ENGINS *guerriers, qui caporalisent les enfants, les billes, le cerceau, la toupie.* (Rigault.) *Le monde n'a marché jusqu'à ce jour qu'avec des armes; mais le livre se substituera aux* ENGINS *de guerre.* (Ed. Texier.)

Voyez-vous cette main qui par les airs chemine?
Un jour viendra, qui n'est pas loin,
Que ce qu'elle répand sera votre ruine;
De là naîtront *engins* à vous envelopper,
Et lacets pour vous attraper,
Enfin, mainte et mainte machine
Qui causera dans la saison
Votre mort ou votre prison :
Gare la cage ou le chaudron!

LA FONTAINE.

— Artill. *Engin à feu*, Ancien nom générique des armes à feu.

— Mar. Petite grue, en usage dans les ports pour descendre les fardeaux dans les embarcations. ‖ Machine quelconque d'une utilité très-petite, ou qui ne peut rendre les services qu'on en attendait. ‖ Petit bâtiment de guerre mal construit et mal armé.

— Techn. Machine placée dans le comble d'un moulin pour monter le blé. ‖ Treuil qui sert à tourner un moulin vers le côté d'où vient le vent. ‖ Planche couverte de clous entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. ‖ Machine établie sur le chef d'une carrière pour en tirer les blocs d'ardoise.

— **Encycl.** Techn. On donne le nom d'*engins* aux machines employées pour élever les fardeaux. De tout temps on a fait usage, pour le bardage des matériaux, d'appareils spéciaux mis en mouvement par l'homme, les bêtes de somme, les courants d'air ou d'eau et les poids; ces forces motrices, seules connues des anciens, ont été augmentées de nos jours de celles produites par la dilatation des fluides et des gaz. Les anciens connaissaient le levier, le coin, la vis, le plan incliné, le treuil, la poulie et les cordes; la combinaison de ces machines simples leur a suffi pour l'érection des plus beaux et des plus vastes monuments. Mais le progrès a suggéré depuis l'invention successive des roues d'engrenage, des cames, des manivelles, des bielles, des balanciers, qui, à proprement dire, ne sont que des leviers combinés et à l'aide desquels on a pu établir les *engins* puissants dont nous disposons aujourd'hui, *engins* dont les combinaisons sont tellement variées qu'il est difficile de les connaître tous dans leurs détails, quoique cependant ils soient appelés à produire le même travail, soit l'élévation verticale des fardeaux, soit la traction horizontale ou inclinée des matériaux de grandes dimensions.

Vitruve ne donne au sujet des *engins* employés par les anciens que des renseignements peu étendus et très-vagues, il ne parle que des trispastes, des pentaspastes et des polyspastes employés par les Grecs. Le trispaste était composé de trois pièces de bois dressées debout, jointes par en haut avec une cheville et écartées par en bas de manière à former une espèce de pyramide triangulaire. Le haut, qui était retenu des deux côtés par des écharpes, soutenait une moufle, appelée *rechamus*, à deux poulies. Le câble qui devait servir à l'élévation du fardeau ayant été passé sur la poulie d'en haut, on le ramenait ensuite sur une autre poulie placée dans une moufle fixée au bas de l'appareil; ensuite on le faisait revenir sur la poulie placée au bas de la moufle supérieure et enfin on l'attachait à la moufle inférieure. L'autre bout de la corde descendait sur un treuil ou moulinet mis en mouvement par des hommes. Cet *engin* primitif, dont on voit encore quelquefois l'application dans les chantiers, n'est autre, sauf quelques améliorations, que la bigue à trois pieds employée dans les ports maritimes pour le chargement des bateaux. Le pentaspaste ne différait de la machine précédente que par le nombre des poulies qui, au lieu d'être de trois, était de cinq; cet *engin* était généralement employé lorsqu'on avait de lourds fardeaux, et que leur point d'élévation était à une grande distance du sol. Lorsque les matériaux atteignaient une grandeur exceptionnelle et un grand poids, on remplaçait le moulinet par une roue, que les Grecs appelaient ἀμφίρευσιν ou περιτρόπον, et on doublait le nombre des poulies. Le polyspaste différait des précédents *engins* en ce qu'il y entrait un grand nombre de poulies. Il présentait une très-grande commodité, en ce que, n'étant composé que d'une seule pièce de bois, élevée et retenue à une certaine hauteur par des cordes, on pouvait le faire pencher en avant ou par les côtés, à droite ou à gauche, pour diriger le fardeau où cela était nécessaire. Cette machine est encore en usage dans quelques ports maritimes d'Italie et de France; elle a fourni l'idée de la grue à volée variable de Henderson et de Borde, que l'on emploie aujourd'hui sur les chantiers des grandes constructions. Les moyens employés par les Egyptiens, pour dresser leurs obélisques et transporter les masses granitiques que l'on rencontre dans leurs monuments, nous sont restés inconnus jusqu'à ce jour. Rondelet rapporte, dans son *Art de bâtir*, différentes expériences qu'il a faites pour déterminer les efforts que nécessitaient le transport des blocs dont la forme ne se prêtait pas au roulement ni au culbutement à force d'hommes. En examinant la pierre qui servait de couverture au temple de Buto et l'édifice monolithe d'Amasis, on pourrait croire, dit ce savant architecte, que les Egyptiens faisaient usage, pour les pierres à surfaces planes, de rouleaux et de cabestans, qui sont les *engins* les plus simples et les plus anciens, ceux dont les effets sont les plus puissants et les plus immédiats. Il cite, afin de donner une idée de la force qu'il fallait déployer pour remuer et transporter ces masses, les expériences faites sur une pierre de taille dont le poids était d'environ 530 kilogrammes : « Pour traîner cette pierre sur une surface horizontale de même matière grossièrement taillée, il a fallu 370 kilogrammes. La même, traînée sur des pièces de bois, a exigé une force de 320 kilogrammes. La même pierre, posée sur une plate-forme de bois et traînée sur du bois, a exigé 300 kilogrammes. Mais, après avoir savonné les deux surfaces de bois qui glissaient l'une sur l'autre, il n'a fallu qu'un effort de 115 kilogrammes. Cette pierre posée sur des rouleaux de 8 centimètres de diamètre, et mise en mouvement sur une surface de même matière, n'a exigé qu'une force de 17 kilogrammes. La même, roulant sur des pièces de bois, a cédé à un effort de 14 kilogrammes, et lorsque les rouleaux étaient placés entre deux pièces de bois, 11 kilogrammes suffisaient. Il résulte de cette expérience que, pour traîner une pierre à cru sur un sol de niveau ferme et uni, il faut un peu plus des deux tiers de son poids, les $\frac{3}{5}$ si la superficie est en bois; $\frac{5}{9}$ si le mouvement se fait bois sur bois, et $\frac{1}{6}$ si les deux surfaces de bois qui glissent l'une sur l'autre sont savonnées. Si l'on fait usage de rouleaux, il faudra, s'ils sont placés immédiatement entre la pierre et le sol, un peu plus de $\frac{1}{32}$ du poids, et $\frac{1}{40}$ s'ils roulent sur du bois, et enfin, s'ils roulent entre deux surfaces unies comme du bois, il ne faudrait qu'environ $\frac{1}{50}$ du poids. » Le bois se comprimant sous les grands fardeaux, les rouleaux faits de cette matière sont sujets à changer de forme, à s'écraser et à s'enfoncer dans les pièces de bois entre lesquelles ils sont placés, ce qui produit un frottement qui augmente naturellement en raison du fardeau. Pour conserver l'avantage que procurent les rouleaux, il faudrait qu'ils fussent incompressibles de même que les surfaces entre lesquelles ils se meuvent; et, pour qu'ils ne pussent pas rompre, qu'ils fussent fort courts et que leur nombre fût très-grand, de sorte que chacun portât une moindre partie du fardeau. Les résultats de ces expériences ont permis à Rondelet de calculer la force qu'il aurait fallu pour transporter la pierre qui formait la couverture du temple de Buto et dont le poids était de 900,000 kilogrammes. L'expérience journalière des travaux lui ayant fait connaître qu'un homme moyennement robuste et accoutumé au travail, comme ceux qu'employaient les anciens, peut porter une charge égale à son poids et traîner un fardeau une fois et demie plus pesant, cet architecte a trouvé que, pour traîner ces 900,000 kilogrammes sur un sol uni et solide, il aurait fallu 10,000 hommes, 9,000 pour le traîner sur une superficie formée par des pièces de bois; 8,333 hommes, si l'on suppose que cette pierre était placée sur une plate-forme de bois et traînée sur du bois, et seulement 2,500 hommes si l'on avait eu soin de savonner les deux surfaces en contact. Cette pierre ayant 40 coudées de largeur (21 mètres), on pouvait facilement disposer les hommes par rangs de chacun 40, ce qui aurait formé une colonne de 250 rangs pour le premier cas, en les supposant égaux, et de beaucoup moins en les faisant diverger; de 225 pour le second; de 208 pour le troisième, et de 62 et demi pour le quatrième; Rondelet pense qu'il n'y aurait guère que ce dernier moyen de praticable. La largeur de cette pierre et sa pesanteur rendaient l'usage des rouleaux de bois impossible. Quant à ceux de granit, s'il eût été possible de former un sol assez ferme et assez uni pour pouvoir en faire usage, il aurait suffi de 300 hommes ou de sept rangs et demi pour mouvoir ce fardeau. Comme il est probable qu'on n'a jamais fait usage de ce moyen à cause de la trop grande dépense qu'il eût exigée, il est à présumer qu'on a dû faire usage de cabestans simples traversés par des leviers horizontaux. Avec cet *engin* il aurait fallu, pour le premier cas, 2,400 hommes et 200 cabestans, en admettant 12 hommes par cabestan; pour le second cas, 2,160 hommes avec 180 cabestans; pour le troisième cas, 2,000 hommes et 167 cabestans, et pour le quatrième, 600 hommes et 50 cabestans. Ces résultats indiquent les forces à employer pour mouvoir cette pierre sur un plan horizontal; mais comme, de plus, il a fallu l'élever sur les murs du temple à l'aide d'un plan incliné, il est évident que la force a dû être augmentée en raison de l'inclinaison du plan. En tenant compte de cette circonstance, Rondelet trouve que, en faisant monter la pierre du temple de Buto sur un plan incliné de 12 degrés, 240 cabestans et 2,880 hommes suffisent pour le premier cas; 225 cabestans et 2,700 hommes pour le second; 210 cabestans et 2,520 hommes pour le troisième, et 108 cabestans et 2,296 hommes pour le quatrième. Rondelet pense que c'est du troisième procédé que l'on fit usage pour transporter l'édifice monolithe d'Amasis, dont Hérodote donne la description et qu'Amasis fit transporter de l'île d'Eléphantine à la ville de Saïs, éloignées l'une de l'autre de vingt journées de navigation. Cet édifice, d'un seul bloc de pierre, avait 11m,13 de longueur extérieure sur 7m,42 de largeur et 4m,25 de hauteur; il avait à l'intérieur 9m,55 de longueur sur 6m,36 de largeur et 2m,65 de hauteur; son poids était de 208,000 kilogrammes. 2,000 hommes furent employés pendant trois ans à ce transport. D'après les calculs de Rondelet, en admettant le troisième mode de transport, pour lequel la force est les $\frac{5}{9}$ du poids, il aurait fallu 2,037 hommes, l'édifice étant posé sur une plate-forme de charpente et traîné sur des pièces de bois. Comme on le voit, ce résultat concorde avec ce que rapporte Hérodote; il est donc probable que c'est ce mode que les Egyptiens employèrent. C'est probablement aussi par le même procédé que fut transporté l'obélisque de Ramsès, qui, suivant Pline, exigea le concours de 20,000 hommes.

Au moyen âge, les *engins* sont les grues, les chèvres, les treuils, le vérin, le plan incliné, etc., encore adoptés de nos jours; dans tous ces appareils, on utilisait non-seulement la force musculaire de l'homme, mais encore son poids, soit en lui faisant gravir les échelons d'un énorme tambour, soit en le plaçant debout à l'extrémité d'un long levier, en lui faisant parcourir avec les mains les échelons d'une échelle, de façon à le faire agir par son poids et par les bras. De nos jours, les *engins* varient avec chaque métier; la mécanique a créé une grande quantité d'appareils pour économiser les bras de l'homme, lui donner moins de fatigue et permettre de produire beaucoup et vite. D'un autre côté, les forces motrices dont on dispose ont tellement simplifié les difficultés, que le maniement des masses qu'élevaient les Egyptiens n'en présenterait plus aucune. Non-seulement les *engins* pour le transport et le montage des fardeaux ont reçu d'immenses améliorations, et leur emploi n'exige plus de la part des ouvriers aucun déploiement de force, mais les outils qui coupent, frappent, laminent et tordent les matériaux les plus résistants ont reçu des perfectionnements analogues.

— *Engins de guerre.* Les *engins* de guerre se divisent en *engins* offensifs, *engins* défensifs et *engins* à la fois offensifs et défensifs; les premiers servent à l'attaque, les seconds à la défense, et les troisièmes à l'attaque et à la défense. Outre l'arc, connu de toute antiquité, les *engins* offensifs employés par les anciens et au moyen âge, jusqu'à la fabrication des *engins* offensifs à feu, étaient les catapultes, les scorpions, les balistes, les onagres, les arcs-balistes, les pierrières, les trébuchets à contre-poids, etc. D'après Vitruve, les catapultes et les scorpions étaient destinés à projeter des dards d'une grande longueur et d'un poids assez considérable. Végèce nous apprend que la baliste était tendue au moyen de cordes ou de nerfs; que le scorpion était une baliste de petite dimension, une sorte d'arbalète; que l'onagre lançait des pierres et que la force des nerfs devait être calculée en raison du poids des projectiles; mais il ne dit pas si ces onagres étaient des *engins* mis en mouvement par des contre-poids, des cordes tendues ou des ressorts. D'après Végèce, la baliste est une grande arbalète fixe, propre à lancer des traits; d'après Vitruve, elle est destinée à lancer des pierres dont le poids varie de 2 livres à 250 livres. Ammien Marcellin **dit** que la baliste est une sorte de grande **arbalète** dont le javelot est lancé par la réaction de plusieurs cordes à boyaux tordues. D'après